



Commune de FROTEY-lès-VESOUL

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20251007-DE2025-26-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 26

Séance du : 7 octobre 2025

Objet : Acquisition d'une parcelle et convention

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 10 octobre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Anny GRANDGERARD - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Maxime VAUTHIER).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

XXXX

Parallèlement aux travaux d'aménagement de sécurité de la rue de Colombe, il convient d'apporter une solution complémentaire pour le stationnement des riverains.

La propriétaire de la parcelle cadastrée D n° 265 sise lieudit « Pré Moulin » d'une contenance de 550 m², est d'accord pour la céder à la commune pour l'euro symbolique (qui permettrait l'aménagement d'un parking), en contrepartie de l'aménagement d'une plateforme en tout-venant sur une parcelle voisine lui appartenant (parcelle D n° 263).

Une convention sera établie pour déterminer les conditions de cet accord dont le projet est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée D n° 265 pour l'euro symbolique,
- décide la prise en charge des frais de notaire relatifs à cette cession, qui sera confiée à Me Stéphane GIROD,
- approuve le projet de convention ci-annexé,
- autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA